

AFFAIRE N° 42. - Construction d'un Stade municipal au CHAUDRON (S.I.D.R.)  
Participation communale aux travaux de la première tranche.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 6 NOVEMBRE 1968 dans le Bureau du Maire et qui groupait les représentants des Services Préfectoraux, ceux du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, et M. BEL, Ingénieur communal, on été examinés les plans masse du Stade Municipal à réaliser au Chaudron.

La dépense globale à prévoir est de l'ordre de 350 000 000 de Frs CFA environ.

Sur ces 350 000 000, 30 millions environ représentent le coût des aménagements routiers et de divers projets qui ne sont pas financés par le Service Départemental de la Jeunesse et des Sports et qui devront donc être pris entièrement en charge par la Commune de Saint-Denis.

Il reste donc une dépense de 320 000 000 de Frs CFA qui serait financée comme suit :

- Participation du Service de la Jeunesse et des Sports .....	85 % ..	272 000 000
- Participation communale .....	15 % ..	48 000 000

La Commune pourrait contracter un emprunt maximum de 15 000 000 de FRs CFA auprès de la C.C.C.E. ce qui ramènerait sa participation à inscrire à son budget à 33 000 000 de Frs CFA qui pourraient être étalés sur trois tranches de travaux.

Déroulement des travaux : plusieurs tranches de travaux seront lancées, dont la première pour un montant de l'ordre de 130 000 000 de Frs pourrait être couverte par tranches financières successives selon les dotations annuelles du Service de la Jeunesse et des Sports.

Pour les différentes tranches les pourcentages de participation seraient les suivants :

- Subvention du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports ... 85 %
- Participation communale ..... 15 %

En ce qui concerne la 1ère tranche, le financement s'établirait donc ainsi :

- Subvention du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports  
..... 85 % ..... 110 500 000
- Participation communale ..... 15 % ..... 19 500 000

(dont 15 000 000 de Frs à emprunt à la C.C.C.E. et 4 500 000 Frs CFA à inscrire au budget primitif communal de 1969).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, l'autorisation d'inscrire cette différence de 4 500 000 Frs CFA au Budget Primitif de 1969 de la Commune, et de me donner votre avis sur le programme de travaux à réaliser dont le financement a été précisé ci-dessus.

Je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - A la dernière séance du Conseil Municipal il a été demandé le renvoi de ce dossier. J'ai l'impression que nous avons été l'objet d'un marché. J'ai demandé le nouveau dossier et il n'y a rien de nouveau. L'architecte n'écrit jamais rien.

LE MAIRE. - L'architecte a écrit une lettre. Je vais vous en donner lecture.

Dès que nous aurons le dossier technique, nous procéderons à l'adjudication.

Après débats, le Conseil Municipal :

1) adopte le projet de construction d'un STADE MUNICIPAL au CHAUDRON (S.I.D.R.) s'élevant au total à 350 000 000 de Frs CFA ;

2) autorise le Maire à entreprendre les travaux dont la première tranche sera couverte par tranches financières proportionnelles aux dotations annuelles Du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, pour un montant de 130 000 000 répartis comme suit :

- au moyen d'une subvention du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports ..... 85 % ... 110 500 000
  - et d'une participation communale de ..... 15 % ... 19 500 000
- (dont 15 000 000 d'emprunt à contracter auprès de la C.C.C.E. et une somme de 4 500 000 Frs CFA à inscrire au budget primitif 1969).